



Mâcon, le 16 avril 2020
19h00

INFORMATION

Le 15 avril, selon l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté, 188 personnes malades du Coronavirus-Covid19 étaient hospitalisées dans les centres hospitaliers et cliniques de Saône-et-Loire. Trente-un patients nécessitaient une prise en charge en réanimation. Quarante-quatre personnes continuaient à être suivies en soins de suites et de réadaptation. Depuis le 12 mars, 104 personnes sont décédées des suites du Coronavirus-Covid19 en milieu hospitalier. 280 personnes étaient retournées à domicile après hospitalisation. Les personnes décédées en établissements d'hébergement pour personnes âgées et dépendantes ne sont pas prises en compte dans ce chiffre, comme le rappelle l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté.

Dans la sphère économique, les entreprises du bâtiment et des travaux publics (BTP) sont essentielles à la vie du pays en contribuant notamment à garantir les besoins quotidiens : logement, eau, énergie, gestion des déchets, transports et télécommunications.

Dès le 21 mars dernier, le Gouvernement et les organisations professionnelles des entreprises du BTP s'étaient engagés à réunir les conditions d'une poursuite de l'activité du bâtiment et des travaux publics en sécurité pour les salariés. Cet engagement s'est concrétisé par un guide des bonnes pratiques destinées aux entreprises du BTP.

Dans le cadre de cette mobilisation, le préfet de Saône-et-Loire, Jérôme Gutton, a réuni, en visioconférence le 15 avril, les acteurs de la filière afin d'identifier les difficultés et d'inciter au maintien ou à la reprise de certaines activités nécessaires à la vie de la nation.

Le préfet, les sous-préfets, les services compétents de l'État, se mobilisent pour faciliter le redémarrage des chantiers sous maîtrise d'ouvrage publique. Les discussions avec les représentants de la profession permettent d'envisager le redémarrage rapide de certains chantiers, interrompus par la crise et considérés comme prioritaires, notamment la reprise des activités des centres de tri ou du chantier relatif à la sécurisation et à la rénovation du Pont de Bourgogne dès le 20 avril prochain, grâce au Conseil Départemental.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) s'est organisée pour faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme, maintenir son assistance et son expertise-conseil auprès des collectivités autonomes pour l'instruction de leurs demandes. Ceci grâce au recours massif au télétravail mais aussi par la présence d'agents ponctuelle ou permanente dans les locaux de la DDT et des centres instructeurs de Louhans, Chalon et Montceau-les-Mines. La DDT a maintenu, de la même façon, dans le cadre de cette même organisation du travail, l'exercice des missions du contrôle de légalité des actes d'urbanisme.

Le préfet salue la responsabilité des entreprises de Saône-et-Loire qui ont décidé de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires afin de sécuriser les chantiers et poursuivre les travaux. La continuité de l'activité économique est une priorité pour tous.

- *Retrouvez le communiqué de presse du 15 avril relatif à la nouvelle ordonnance relative à des allongements de délais dans les domaines de l'urbanisme, de la construction et de l'immobilier pour faciliter l'activité du secteur <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/une-nouvelle-ordonnance-vient-modifier-des-allongements-de-delaix-dans-les-domaines-de-lurbanisme>*
- *Retrouvez le guide de préconisations pour assurer la sécurité sanitaire sur les chantiers du BTP <https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Sante/Covid-19-un-guide-de-preconisations-pour-assurer-la-securite-sanitaire-sur-les-chantiers-du-BTP>*
- *Retrouvez toutes les informations relatives à l'accompagnement des entreprises sur <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/accompagnement-des-entreprises-r2991.html>*